

Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2026

Règlement général du concours

Article 1 : présentation

La Fondation Hippocrène organise, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, et le ministère en charge de l'agriculture, et avec le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne, un concours intitulé « Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe ». Les candidatures sont ouvertes **du 3 novembre 2025 au 19 janvier 2026**. Ce concours vise à encourager et valoriser les établissements, les enseignants et les élèves qui s'engagent dans les échanges avec de jeunes Européens, dans la découverte d'une autre culture, à travers la réalisation d'un projet commun et la mobilité.

Article 2 : qui peut candidater ?

- **Pour les établissements scolaires qui dépendent du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse** : le concours est ouvert à toutes les classes de niveau primaire ou secondaire des écoles, collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels de l'enseignement public ou privé sous contrat des académies et vice-rectorats.
- **Pour les établissements qui dépendent du ministère en charge de l'agriculture** : le concours est ouvert à toutes les classes de l'enseignement agricole public et privé sous contrat.

La DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) incite les établissements d'enseignement agricole à prendre part à ce concours, qui s'inscrit pleinement dans la mission de coopération internationale dévolue à l'enseignement agricole par le code rural et de la pêche maritime. Il participe à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité européenne et internationale des apprenants de l'enseignement agricole.

La participation au concours est gratuite. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation du présent règlement. La Représentation en France de la Commission européenne, conjointement avec les services des ministères concernés, et la Fondation Hippocrène, sont seules habilitées à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. En cas de litige, ces personnes morales se réservent tous les droits d'arbitrage.

Article 3 : modalités du concours

Le concours consiste à présenter un dossier mettant en perspective un projet original de partenariat européen élaboré par la classe avec son / ses professeurs.

L'objectif de ce prix est de récompenser des projets réalisés en commun par des élèves français avec des élèves d'autres pays d'Europe et leur permettant de s'ouvrir à la citoyenneté européenne. Il s'agira, dans le cadre d'échanges avec de jeunes Européens, de travailler sur toute thématique pouvant illustrer les enjeux et les valeurs communes de l'Union européenne (actions d'engagement, thématique d'action comme l'environnement, la lutte contre les discriminations, la défense des libertés, la promotion d'une culture européenne et de son patrimoine).

[Pour information, **des vidéos présentant les projets lauréats** des années précédentes sont disponibles sur notre compte youtube : https://www.youtube.com/results?search_query=prix+hippocr%C3%A8ne.]

- Sont éligibles tous les types de partenariat actif en 2025 avec un établissement scolaire situé :
 - dans un État membre de l'Union européenne,
 - dans l'un des 4 pays de l'Association européenne de libre-échange - AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse)
 - dans un pays candidat officiel à l'Union européenne (L'Albanie, L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, Le Monténégro, La Serbie, La Turquie).
 - ou encore au Royaume-Uni.

Si le partenariat est effectué avec plusieurs pays, il faut qu'au moins l'un des pays partenaires réponde à ce critère, les autres pays pouvant être extérieurs à ceux mentionnés précédemment.

Types de **partenariats éligibles** :

- Le partenariat doit être actif en 2025 (un partenariat ancien réactivé ou un nouveau projet lancé cette année).
- Il peut s'agir d'un partenariat européen élaboré par la classe avec son/ses professeurs : appariements et jumelages actifs, projets pédagogiques partagés, partenariats virtuels, échanges d'élèves, mobilités entrantes et sortantes d'élèves et d'enseignants...
- Le partenariat peut concerner une ou plusieurs disciplines et n'exclut aucun thème d'échange ; l'acquisition éventuelle de compétences linguistiques et interculturelles pourra être mise en perspective.
- Le partenariat doit être initié et confirmé au moment de la présentation du dossier.
- Les élèves doivent avoir commencé à travailler sur le projet.
- **La candidature devra mettre en perspective une/des production(s) commune(s) réalisée(s) dans le cadre du partenariat.**
- **La mobilité physique à la rencontre des partenaires est un critère obligatoire mais elle pourra être décalée jusqu'à deux ans suivant l'obtention du prix si nécessaire. La mobilité hybride, telle que définie dans la programmation européenne Erasmus +, est éligible.** En cas d'impossibilité totale d'une mobilité physique, une mobilité virtuelle est alors requise pour rendre éligible la candidature.

N.B. : Le projet présenté peut faire l'objet d'un financement Erasmus mais les porteurs de projet devront être attentifs à reprendre les attendus spécifiques du Prix Hippocrène dans la rédaction de leur dossier.

Pour information, si vous recherchez des partenaires, **eTwinning** fait partie des outils adaptés aux enseignants : <https://www.etwinning.fr/> (cette action européenne offre aux enseignants des 43 pays participants la possibilité d'entrer en contact afin de mener des projets d'échanges à distance avec leurs élèves à l'aide des outils numériques).

Article 3-a : modalités du concours pour les établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Pour participer au concours, les établissements doivent **renseigner en ligne à partir du site de la Fondation Hippocrène la fiche-projet** (la fiche ci-jointe est fournie à titre indicatif).

- Se rendre sur le site de la Fondation Hippocrène www.prixhippocrene.eu, page Prix 2026 ; se connecter pour accéder au formulaire ; remplir le dossier en ligne ; soumettre son dossier **entre lundi 3 novembre 2025 et lundi 19 janvier 2026**. Un email de confirmation automatique est envoyé une fois le dossier soumis. La candidature sera alors automatiquement consultable par l'équipe de la Fondation Hippocrène.

N.B. : en cas de difficulté particulière avec le formulaire en ligne il sera possible à titre exceptionnel de renvoyer par email sur contact@fondationhippocrene.eu le dossier dûment rempli au format Word entre le 3 novembre 2025 et le 19 janvier 2026. Il reviendra alors au professeur de vérifier la bonne réception de son dossier, la Fondation Hippocrène déclinant toute responsabilité en cas d'email non reçu.

Pour toute question, le professeur peut joindre la Fondation Hippocrène au 06 17 80 05 32 (du lundi au vendredi de 9h à 17h30) ou par email sur contact@fondationhippocrene.eu.

La sélection des dossiers se fera en trois étapes :

1. Une vérification de l'éligibilité des dossiers sera effectuée **par la Fondation Hippocrène** et un premier avis sera apporté par la **DAREIC**
2. Les candidatures validées seront évaluées par le **jury de présélection**, qui est composé de membres de la Fondation Hippocrène, de responsables associatifs et d'anciens DAREIC, et qui est chargé de sélectionner 3 dossiers par catégorie de participation (école ; collège ; lycée général et technologique ; lycée professionnel) soit 12 dossiers au total.
3. Ces 12 dossiers finalistes seront évalués par un jury d'experts qui décidera de l'attribution des prix. Le jury sera amené à auditionner les candidats finalistes par vidéo-conférence sur un créneau de 20 minutes. **L'ensemble des auditions se feront sur une journée, entre le 30 janvier et le 6 février 2026 (jour précis à confirmer).**

Article 3-b : modalités du concours pour les établissements de l'enseignement agricole

Les modalités du concours pour les établissements de l'enseignement agricole seront développées dans la note de service DGER à paraître à l'automne 2025, relative à la participation des établissements de l'enseignement agricole au « Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2026 ».

Le présent règlement sera joint à cette note de service.

Les 3 candidats finalistes de l'enseignement agricole seront auditionnés par le même jury et à la même date que les 12 finalistes de l'éducation nationale. (Auditions par vidéo-conférence ou à Paris en présentiel **entre le 30 janvier et le 6 février 2026 (jour précis à confirmer).**)

Article 4 : les prix financés dans le cadre du concours

Dans le cadre de ce concours, 6 prix sont financés par la Fondation Hippocrène, pour un total de 30 000 euros :

- 5 prix au total sont décernés, soit un prix par catégorie d'établissement [école primaire ; collège ; lycée général et technologique ; lycée professionnel ; lycée d'enseignement agricole] public ou privé sous contrat :
 - 4 d'une valeur de 5 000 euros
 - 1 d'une valeur de 10.000 euros

Ces 5 prix sont destinés à **financer la mise en œuvre des projets lauréats** désignés par le jury et à les valoriser.

Un prix supplémentaire, le **prix spécial du jury**, choisi parmi les 5 catégories de prix, peut également être décerné afin de permettre à une délégation supplémentaire de se rendre à la remise des prix et de voir son projet valorisé.

Pour les 4 prix à 5000 euros : la Fondation Hippocrène financera pour chacune des 4 classes lauréates les frais de mise en œuvre du projet, en particulier une mobilité, à hauteur de 5 000 euros. Ce financement se fera sous la forme de deux versements à l'établissement et un RIB devra être fourni à la Fondation Hippocrène à cet effet. Un premier acompte de 4 000 euros sera versé au moment de la remise des prix et le solde de 1 000 euros sera versé une fois le compte-rendu du projet reçu par la Fondation Hippocrène (au plus tard dans les 2 ans suivant l'obtention du prix). Ce compte-rendu devra impérativement **mettre en évidence l'expérience européenne des élèves** (cf. questionnaire qui sera fourni aux lauréats), il pourra prendre la forme choisie par le porteur de projet (carnet de voyage illustré de photos et/ou vidéos et de témoignages des élèves sur leur retour d'expérience européenne...).

Pour le Grand Prix de 10.000 euros : la Fondation Hippocrène financera pour la classe lauréate les frais de mise en œuvre du projet, en particulier une mobilité, à hauteur de 10 000 euros. Ce financement se fera sous la forme de deux versements à l'établissement et un RIB devra être fourni à la Fondation Hippocrène à cet effet. Un premier acompte de 8 000 euros sera versé au moment de la remise des prix et le solde de 2 000 euros sera versé une fois le compte-rendu du projet reçu par la Fondation Hippocrène (au plus tard dans les 2 ans suivant l'obtention du prix). Ce compte-rendu devra impérativement **mettre en évidence l'expérience européenne des élèves** (cf. questionnaire qui sera fourni aux lauréats), il pourra prendre la forme choisie par le porteur de projet (carnet de voyage illustré de photos et/ou vidéos et de témoignages des élèves sur leur retour d'expérience européenne...).

Remise des prix : la remise des prix se déroule habituellement au Parlement européen de Strasbourg pendant une session parlementaire. Les modalités de la remise des prix 2026 seront à préciser. Les dates prévisionnelles sont du mercredi 20 au jeudi 21 mai 2026.

Les frais de déplacement à la remise des prix des 6 délégations de lauréats sont pris en charge par la Fondation Hippocrène **et la Représentation en France de la Commission européenne**.



Avec le soutien de la

Valorisation des projets lauréats : les projets lauréats sont mis en lumière à travers la production d'outils (communiqués de presse, vidéos) et un plan de diffusion ayant pour objectif leur valorisation dans la presse locale et régionale, sur les réseaux sociaux et auprès d'institutionnels.

Article 5 : engagement des finalistes

Il sera demandé les informations importantes suivantes aux finalistes dès l'annonce de leur sélection par le jury. **Il est recommandé d'anticiper ces demandes dès le dépôt de la candidature :**

- Un **droit à l'image** pour les professeurs, les encadrants et les élèves pour les images envoyées et celles prises pendant le jury, la remise des prix, ou en cas de tournage dans l'établissement ;
- **La liste renseignée d'une potentielle délégation de 10 élèves et deux accompagnateurs** (nom, prénom, genre, date de naissance, numéro de papier d'identité, passeport/CNI), informations qui seraient indispensables pour les formalités d'organisation et d'entrée au Parlement européen.

S'agissant des établissements de l'enseignement agricole, la note de service DGER à paraître détaillera les actions de valorisation et de communication prévues, et rappellera les obligations des candidats relatives aux droits de diffusion, aux droits de propriété intellectuelle et aux droits à l'image.

Article 6 : engagement des lauréats

Un email sera envoyé à chacun des finalistes pour leur indiquer le résultat des délibérations du jury et leur annoncer s'ils sont lauréats. Les informations relatives à l'organisation du déplacement des délégations de professeurs et élèves à la remise des prix seront alors communiquées. Il faudra notamment dans ce cadre nous communiquer dans les meilleurs délais la liste renseignée d'une délégation de 10 élèves et deux accompagnateurs (nom, prénom, genre, date de naissance, numéro de papier d'identité, passeport/CNI) ; s'occuper de la réservation des billets et autres transports éventuels (remboursés ou réglés directement en ligne par CB ou sur facture par la Fondation Hippocrène).

Merci également de prendre en compte les éléments suivants :

Une vidéo étant réalisée à l'issue de la remise des prix, les professeurs et les élèves lauréats seront sollicités pour présenter leur projet à cette occasion. Des vidéos, images et visuels des projets, des échanges, du travail réalisé avec les partenaires dans ce cadre sont utiles pour valoriser les projets lauréats. Il convient d'anticiper cette demande pendant la mise en œuvre du projet en prenant régulièrement des photos et en réalisant éventuellement de petites vidéos permettant de voir les élèves travaillant sur le projet.

Les photos de la remise des prix et les productions des élèves pourront être diffusées dans le cadre des actions de communication du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, des rectorats et de la Fondation Hippocrène sur internet et auprès des media (**les enseignants ont la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires et de droit à l'image**).

L'enseignant ayant obtenu un prix s'engage à envoyer à la Fondation Hippocrène par email sur contact@fondationhippocrene.eu et à la DAREIC de son académie un **compte-rendu de voyage** illustré de photos et/ou vidéos et de **témoignages des élèves sur leur retour d'expérience européenne** dans le mois suivant le retour du voyage. L'envoi de ces éléments permettra de débloquer la 2^e partie des fonds.

S'agissant des établissements de l'enseignement agricole, la note de service DGER à paraître détaillera les actions de valorisation et de communication prévues, et rappellera les obligations des candidats relatives aux droits de diffusion, aux droits de propriété intellectuelle et aux droits à l'image.

Le Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe est organisé en partenariat avec **le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère en charge de l'agriculture, le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne**, et avec la participation de **l'agence Erasmus+ France, la Maison de l'Europe de Paris, Citoyennes pour l'Europe, l'AEDE-France, le fonds de dotation Chœur à l'ouvrage l'INSP, eTwinning, et Toute l'Europe.**

Fondation Hippocrène : Donner le goût de l'Europe aux jeunes Européens

La Fondation Hippocrène est une fondation reconnue d'utilité publique familiale et indépendante qui œuvre pour qu'une véritable citoyenneté européenne soit construite jour après jour par les jeunes d'Europe. Elle soutient la réalisation de projets concrets portés par ou pour les jeunes Européens dans tous les domaines qui permettent le dialogue et le partage au service d'une citoyenneté européenne commune : culture, éducation, social et humanitaire. Ainsi, Hippocrène permet aux jeunes de réaliser leurs projets pour l'Europe et de créer une communauté d'Européens.

Depuis sa création la Fondation Hippocrène a soutenu environ 1200 projets associatifs au bénéfice direct de plus de 185.000 jeunes ayant touché plus de 20 millions de personnes à travers les media et les réseaux sociaux. www.fondationhippocrene.eu

Annexe : éléments du dossier de candidature sous la forme de « fiche projet »

PRIX HIPPOCRENE DE L'EDUCATION A L'EUROPE 2026

FICHE PROJET

à soumettre entre le 3 novembre 2025 et le 19 janvier 2026

A remplir en ligne sur www.prixhippocrene.eu « participer au prix » / Prix 2026 »

Candidat : **fiche à mettre à jour**

Académie/région	
Type d'établissement : (école maternelle, élémentaire, collège, lycée général, lycée technologique ou professionnel, enseignement agricole)	
Etablissement et coordonnées postales (nom, adresse, code postal)	
Classe (s) (niveau et nombre d'élèves participant au projet)	
S'agit-il d'un projet réalisé sur le temps scolaire et/ou extrascolaire ?	
Enseignant(s) partie prenante du projet (nom(s) et discipline(s))	
Coordonnées (nom, email et téléphone) du porteur de projet principal	Nom : Téléphone : Email :
Chef d'établissement (Nom, tél., email)	Nom : Téléphone : Email :
Eventuelle situation particulière de l'établissement (géographique, sociale, orientations...)	

Projet d'ouverture à la citoyenneté européenne :

Intitulé/titre du projet	
Résumé du projet (le résumé général doit expliquer les tenants et aboutissants du projet et pourra être utilisé en l'état et de manière autonome pour présenter le projet)	
En quoi ce projet ouvre-t-il les élèves à la notion de citoyenneté européenne ? (il s'agit de décrire le projet en mettant en perspective en quoi la thématique, la pédagogie du projet, le travail en commun avec les partenaires, conduit à l'éveil à la citoyenneté européenne des élèves. Le détail des mobilités et productions pourront être décrites dans les questions suivantes.)	
Thématique principale et thématiques secondaires du projet	
Nom du/des partenaire(s) identifié(s)	

Modalité des échanges prévus avec le(s) partenaires(s) (par quels moyens, à quelle fréquence, quelle pédagogie, notamment groupe/binômes/classe entière ?...)	
Mobilités réelles ou virtuelles effectuées ou prévues dans le cadre du projet (dates et lieux ou outils utilisés, ex : eTwinning)	
Productions communes en partenariat avec le ou les partenaires (création artistique, livre, BD, objets, action, blog, site web, vidéo, plaquette, récit de voyage...)	
Y a-t-il d'autres productions prévues (en plus de celles réalisées en commun dans le cadre du partenariat) ?	
Période (prévue ou envisagée) de mise en œuvre du projet	
Compétences d'apprentissage en langues vivantes étrangères éventuellement visées	
Compétences interculturelles visées	
Projets de valorisation du projet au sein de l'établissement ou à l'extérieur éventuellement prévus	
Financement actuel : (il s'agit de préciser si le projet bénéficie de financements de type Erasmus, établissement, parents, Mairie ou autres).	
Utilisation du prix (si vous êtes lauréat d'un prix à 5000 ou 10.000 euros, à quoi servirait ce prix dans le cadre de votre projet ?)	
Motivation de la candidature au Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe ?	

Avis du Chef d'établissement :